

COMPAGNIE DES ALPES

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

COMPAGNIE DES ALPES

Société anonyme au capital de 186 424 688,72 €

Siège social : 50-52, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

R.C.S : B 349 577 908 Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode mentionnée aux paragraphes 2.3 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes annuels et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des méthodes d'évaluation multicritères, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations susceptibles d'avoir un impact important sur les provisions pour dépréciation comptabilisées.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par la société. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans à moyen terme établis au niveau de chaque filiale, revus et validés par la gouvernance de la société.

Nous avons apprécié :

- La qualité du processus d'élaboration et d'approbation des budgets et des prévisions ;
- Le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation retenus.

Nous avons également analysé la cohérence des prévisions et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur.

Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale de la société.

Ces travaux ne nous ont pas conduits à remettre en cause les résultats des tests de perte de valeur et les informations chiffrées communiquées en note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit dans la 29^{ème} année, dont respectivement 22 et 26 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

**COMPAGNIE
DES ALPES**

Rapport sur les

comptes annuels

Exercice clos le

30 septembre 2019

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 29 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**



Françoise Garnier-Bel

MAZARS



Gilles Reinaut

5.4 Comptes sociaux

5.4.1 BILAN SOCIAL, COMPTE DE RÉSULTAT, TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30 SEPTEMBRE 2019

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019			30/09/2018
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
Immobilisations incorporelles	21 990	15 206	6 784	4 516
Immobilisations corporelles	3 483	2 654	829	824
Immobilisations financières	931 576	48 563	883 013	832 583
ACTIF IMMOBILISÉ	957 049	66 423	890 626	837 923
Créances d'exploitation	9 628	0	9 628	12 229
Trésorerie	178	0	178	102
ACTIF CIRCULANT	9 806	0	9 806	12 331
Charges constatées d'avance	1 738	0	1 738	1 412
TOTAL ACTIF	968 593	66 423	902 170	851 666

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2019	30/09/2018
Capital social	186 425	186 091
Prime d'émission & boni de fusion	263 018	263 018
Réserve légale	17 981	17 133
Autres réserves	1 192	1 526
Report à nouveau	64 334	64 072
Résultat de l'exercice	14 592	16 961
CAPITAUX PROPRES	547 542	548 801
Provisions pour risques et charges	3 278	3 854
Dettes financières	328 175	275 179
Dettes d'exploitation	14 626	15 202
Autres dettes et comptes de régularisation	8 094	8 443
DETTES	350 895	298 824
Écart de conversion passif	455	187
TOTAL PASSIF	902 170	851 666

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	31 017	28 880
Autres produits	16	9
Reprises de provisions et transferts de charges	1 966	3 621
PRODUITS D'EXPLOITATION	32 999	32 510
Achats et charges externes	18 073	14 188
Impôts et taxes	757	1 174
Salaires et charges sociales	20 664	22 575
Dotations aux amortissements	2 783	2 837
Dotations aux provisions	1 230	2 432
Autres charges	133	118
CHARGES D'EXPLOITATION	43 640	43 324
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 10 641	- 10 814
RÉSULTAT FINANCIER	19 897	31 260
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	9 256	20 446
Résultat exceptionnel	- 97	- 16 373
Impôt sur les sociétés	5 433	12 888
RÉSULTAT NET	14 592	16 961

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	30/09/2019	30/09/2018
Résultat net	14 592	16 961
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (yc dépréciations)	23 006	5 728
Plus et moins values de cession	22	16 641
Dividendes reçus	- 46 952	- 43 767
Abandons de créances et pertes sur créances irrécouvrables	0	2 000
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	- 9 332	- 2 437
Variation du BFR	653	- 17 760
Retraitement des charges financières et abandons de créance	6 256	6 660
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	- 2 423	- 13 537
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 4 450	- 1 882
Dividendes reçus	46 952	43 767
Acquisitions d'immobilisations financières	- 71 173	- 11 382
Cessions et remboursements d'immobilisations financières	308	15 710
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 28 363	46 213
Remboursement d'emprunts et d'avances d'associés	0	- 200 000
Variation des découverts	- 12 923	172 923
Décaissement des charges financières et abandon de créances	- 6 204	- 15 812
Variations des créances et dettes diverses	0	68
Dividendes attribués aux actionnaires	- 15 851	- 12 174
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	- 34 978	- 54 995
VARIATION DE TRÉSORERIE	- 65 764	- 22 319
Trésorerie à l'ouverture	- 832	21 487
Trésorerie à la clôture	- 66 596	- 832
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 65 764	- 22 319

5.4.2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes annexes aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2019 comportent les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 902 170 K€, et au compte de résultat dont le bénéfice s'élève à 14 592 K€.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

NOTE 1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	170	NOTE 5 ENGAGEMENTS HORS BILAN	176
NOTE 2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	170	NOTE 6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	176
NOTE 3 NOTES AFFÉRENTES AU BILAN	171	NOTE 7 RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	176
NOTE 4 NOTES AFFÉRENTES AU COMPTE DE RÉSULTAT	175		

Note 1 Principaux événements survenus au cours de l'exercice

En mars 2019, la Compagnie des Alpes a acquis 94,9 % des titres de la société Familypark GmbH pour un montant de 48,6 M€.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont amortis linéairement, en général, sur une durée de 1 à 3 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Installations générales 10 ans
- Matériel (transport, bureau et informatique) 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des titres de participations inclus dans le prix de revient des titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur cinq ans.

La valeur des titres de participation fait l'objet de tests annuels sur la base d'une évaluation multi-critère (actif net, perspectives d'évolution

déterminées à partir des plans d'affaires à moyen terme des sociétés concernées, valeur de réalisation estimée, etc.). Des dépréciations peuvent être constatées lorsque la valorisation (basée sur ces évaluations multicritères) est inférieure au prix de revient.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

2.4 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5 INDEMNITÉS DE RETRAITE

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ à la retraite sont valorisés et inscrits en hors bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 62 ans, à l'initiative du salarié, a été retenue. L'indemnité reflète différents coefficients et hypothèses (probabilité de survie, évolution de la base de calcul de l'indemnité, inflation...). Le taux d'actualisation est basé sur l'évolution de l'iBOXX à 10 ans et ressort à 0,5 % pour l'exercice clos le 30 septembre 2019 (1,55 % au 30 septembre 2018).

Note 3 Notes afférentes au bilan

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2018	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2019
Immobilisations incorporelles	17 237	4 753		21 990
Amortissements s/ incorporelles	- 12 721	- 2 485		- 15 206
TOTAL NET	4 516	2 268		6 784

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2018	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2019
Immobilisations corporelles	3 207	293	- 17	3 483
Amortissements s/ corporelles	- 2 383	- 288	17	- 2 654
TOTAL NET	824	5	0	829

Les investissements correspondent, pour l'essentiel, aux développements informatiques portés par la Compagnie des Alpes (notamment développement d'applications CRM, poursuite du déploiement d'un reporting automatisé du chiffre d'affaires des Parcs de loisirs, et d'un ERP financier sur l'ensemble du Groupe).

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

L'évolution du poste immobilisations financières se synthétise comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2018	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2019
Titres de participation	845 756	54 464		900 220
Titres de participation non consolidés	6 318	5 619		11 937
Créances rattachées (et ICNE)	6 836	14 768	- 3 559	18 045
Dépôts et cautionnements	430	12		442
Actions auto-détenues	356	206		562
Encours de trésorerie sur contrat de liquidité	650		- 280	370
TOTAL BRUT	860 346	75 069	- 3 839	931 576
Dépréciation des titres de participation	- 24 148	- 20 790		- 44 938
Dépréciation des créances rattachées	- 3 615	- 10		- 3 625
TOTAL NET	832 583	54 269	- 3 839	883 013

L'augmentation des titres de participation résulte pour l'essentiel de l'acquisition, en mars 2019, de 94,9 % des titres de Familypark GmbH pour un montant de 48,6 M€.

La Compagnie des Alpes a également réalisé une augmentation de capital de certaines de ses filiales :

- CDA DL pour un montant de 2,6 M€ ;
- By Grévin pour un montant de 2,7 M€ ;
- CDA Beijing pour un montant de 0,55 M€.

Concernant les sociétés non consolidées, la Compagnie des Alpes a consenti une avance de 10,45 M€ à la société Jardin d'Acclimatation en décembre 2018, puis participé à une augmentation de capital de cette société, à hauteur de 3,6 M€, par incorporation d'une partie de ses créances financières. Elle a par ailleurs acquis des parts de la SCI des Clarines pour un montant de 1,5 M€ et consenti une avance d'égal montant à cette société.

La Compagnie des Alpes a également acquis, pour un montant de 0,56 M€, 70 % des titres de la société Ski & Soleil détenus par Travelfactory.

De nouvelles avances ont été consenties durant l'exercice par la Compagnie des Alpes à sa filiale Grévin Montréal, pour un montant de 3,8 millions de dollars canadiens (soit 2,8 M€ au 30 septembre 2019), portant le montant total des avances à 9,1 millions de dollars canadiens. Cette créance, qui a généré un écart de conversion passif de 455 K€ au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, est dépréciée à hauteur de 3,4 M€ pour tenir compte de la situation financière de la filiale et de ses perspectives.

Les dépréciations de titres s'élèvent à 44,9 M€ au 30 septembre 2019 après prise en compte des dotations de l'exercice, pour un montant de 20,8 M€, qui s'analysent principalement comme suit :

- dépréciation des titres HHH pour un montant de 10,9 M€ ;
- dépréciation des titres Grévin Montréal pour un montant de 4,8 M€ ;
- dépréciation des titres By Grévin pour un montant de 3,2 M€ ;
- dépréciation des titres CDA Beijing pour un montant de 1,1 M€.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)

Informations financières Filiales et participations	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/2019 (directe et indirecte)
Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)			
BY GREVIN ^(b) – GENÈVE (SUISSE)	SA	30/09/2019	100 %
CDA-DS – n° SIREN 477 855 787 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2019	100 %
GRÉVIN & CIE – n° SIREN 334 240 033 – 60128 PLAILLY	SA	30/09/2019	100 %
CDA FINANCEMENT – n° SIREN 482 940 616 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2019	100 %
CDA PRODUCTIONS – n° SIREN 421 155 458 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2019	100 %
MUSÉE GRÉVIN – n° SIREN 552 067 811 – 75009 PARIS	SA	30/09/2019	95,88 %
FRANCE MINIATURE – n° SIREN 348 677 196 – 78990 ELANCOURT	SAS	30/09/2019	100 %
HARDERWIJK HELLEDOORN HOLDING – NL 3840 –HARDERWIJK –PAYS BAS	BV	30/09/2019	100 %
SOCIÉTÉ DU PARC DU FUTUROSCOPE – n° SIREN 444 030 902 – 86130 JAUNAY CLAN	SA	30/09/2019	45,55 %
CDA BRANDS – n° SIREN 383 926 532 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2019	100 %
AVENIR LAND – n° SIREN 311 285 068 – 38630 LES AVENIÈRES	SAS	30/09/2019	100 %
CDA MANAGEMENT – n° SIREN 500 244 140 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2019	100 %
LOISIRS RE – L 8070 BERTRANGE (GD Luxembourg)	SA	30/09/2019	100 %
CDA BEIJING BUSINESS CONSULTING – Chine –Pékin	Ltd	30/09/2019	100 %
CDA DL – n° SIREN 534 737 432 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/2019	100 %
INGELO – n° SIREN 534 870 803 – 73000 CHAMBÉRY	SAS	30/09/2019	100 %
MUSÉE GRÉVIN MONTRÉAL ^(b) – MONTRÉAL QC (Canada)	Inc	30/09/2019	100 %
TRAVELFACTORY – n° SIREN 534 737 432 – 92210 Clichy	SAS	30/09/2019	73,30 %
Ski & Soleil – n° SIREN 509 089 322 – 92210 Clichy	SAS	30/09/2018	100,00 %
FAMILYPARK GMBH – Sankt Margarethen, Autriche	SARL	30/09/2019	94,90 %
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)			
CMB – n° SIREN 605 520 584 ^(c) – 74400 CHAMONIX	SA	31/05/2019	37,49 %
JARDIN D'ACCLIMATATION – n° SIREN 582 110 995 – 75016 PARIS	SA	31/12/2018	20,00 %
2CO IMMO – n° SIREN 809 948 870 – 05330 SAINT CHAFFREY	SAS	31/12/2018	45 %
AZOR MANAGEMENT – Moscou (Russie)	LLC	-	15 %
SCI RT LES CLARINES – n° SIREN 850 101 635 – 73000 CHAMBÉRY	SCI	N/A	27,27 %

(a) Montant en principal.

(b) Conversion pour 1 € : CHF 1,0847 - CAD 1,4426.

(c) Données consolidées du Groupe CMB au 31 mai 2019.

3.3 CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions autodétenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidité sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 7 mars 2019, la CDA détenait au 30 septembre 2019, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 21 893 actions représentant une valeur comptable brute de 562 K€ ;
- un encours de trésorerie de 370 K€ (en principal et intérêts courus).

Au regard du cours de l'action CDA au 30 septembre 2019 qui s'établissait à 25,6 €, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.4 CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le poste « créances d'exploitation » s'établit à 9 628 K€. Il est composé :

- des créances clients 945 K€ ;
- des créances sociales et fiscales (TVA et CICE) 6 060 K€ ;

- des comptes courants intra-groupe des filiales fiscalement intégrées 2 486 K€ ;
- des autres créances diverses 136 K€.

3.5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 1 768 K€, comprennent :

- des charges d'exploitation pour 1 437 K€ ;
- des charges financières liées à un emprunt obligataire (pour 331 K€). Ces coûts sont repris linéairement en charges sur la durée de l'emprunt.

3.6 CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2019, le capital est composé de 24 457 051 actions ordinaires sans valeur nominale unitaire affichée.

Les comptes de la Compagnie des Alpes, et de ses filiales, sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Capital	Capitaux propres autres que le résultat	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés ^(a)	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
2 950	- 2 860		-	5 628	- 1 634	-	3 172	-
298 531	120 111		14 814	350	37 563	33 500	318 531	318 531
52 913	16 185		29 120	123 641	11 071	8 087	114 541	114 541
1 010	2 036		221 169	-	827	500	1 015	1 015
664	- 1 000		899	1 369	- 699	-	10 038	-
4 603	2 469		151	13 926	909	926	30 061	30 061
1 809	- 765		-	3 810	- 319	-	6 012	1 100
252	94 655		-	-	- 2 657	-	105 478	94 578
6 504	30 316		-	92 566	6 297	2 370	28 593	28 593
713	24 378		-	-	1 041	1 000	16 850	16 850
915	4 527		5 383	15 791	910	480	16 038	16 038
331	6		500	974	- 481	-	2 574	1 574
2 075	-		-	-	-	-	2 075	2 075
1 090	- 824		-	298	- 358	-	1 130	1
2 685	81		-	309	56	-	2 725	2 725
100	368		1 915	6 644	217	69	100	100
12 131	- 11 140		-	1 091	- 2 056	-	13 312	218
128	- 2 020		2 102	74 953	- 2 089	-	10 332	10 332
8	- 33		-	3 003	- 112	-	1 010	1 010
50	12 135		-	16 921	4 604	-	48 557	48 557
2 581	118 802		-	98 445	19 570	-	26 557	26 557
7 738	- 13 697	6 893	-	7 738	- 7 352	-	5 107	5 107
3 580	- 382	414	-	591	1	-	1 611	1 611
-	-	-	-	-	-	-	55	55
N/A	N/A	1 500	N/A	N/A	N/A	N/A	1 500	1 500

3.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & boni de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2017	185 703	263 018	18 923	73 892	2 478	544 014
Affectation du résultat			124	2 354	- 2 478	0
Distribution de dividendes				- 12 174		- 12 174
Augmentation de capital	388		- 388			0
Résultat de l'exercice					16 961	16 961
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2018	186 091	263 018	18 659	64 072	16 961	548 801
Affectation du résultat			848	16 113	- 16 961	0
Distribution de dividendes				- 15 851		- 15 851
Augmentation de capital	334		- 334			0
Résultat de l'exercice					14 592	14 592
CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2019	186 425	263 018	19 173	64 334	14 592	547 542

L'Assemblée générale du 7 mars 2019 a décidé, lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018, d'une distribution de dividendes de 15 851 K€.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2018	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2019
Provisions pour risques filiales	1 000			1 000
Provisions pour risques divers	2 704	1 230	- 1 806	2 128
Provisions pour charges	150			150
TOTAL	3 854	1 230	- 1 806	3 278

Les provisions pour risques divers sont liées à des risques identifiés ou des litiges en cours.

3.9 DETTES FINANCIÈRES

Les échéances des dettes financières de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2018	Augmentations	Diminutions	Au 30/09/2019
Emprunt obligataire	100 000			100 000
Emprunt groupe	172 923		- 12 923	160 000
Intérêts courus non échus s/emprunt oblig.	1 421	1 401	- 1 421	1 401
Découverts bancaires	835	65 939		66 774
TOTAL	275 179	67 340	- 14 344	328 175

Dettes financières	Total	Échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	100 000					100 000	0
Emprunt groupe	160 000	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	80 000
Intérêts sur emprunt obligataire	1 401	1 401					0
Découverts bancaires (yc intra-groupe)	66 774	66 774					0
TOTAL	328 175	84 175	16 000	16 000	16 000	116 000	80 000

L'emprunt obligataire de 100 M€ souscrit en 2014 est assorti d'une clause d'actionariat qui stipule que la participation directe ou indirecte de la Caisse des Dépôts dans le capital de Compagnie des Alpes S.A. doit être supérieure ou égale à 33,33 %. Si, sans l'accord préalable de l'établissement financier prêteur, la Caisse des Dépôts venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33 % du capital

et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait demander l'exigibilité immédiate du prêt.

Les emprunts obligataires sont assortis d'une obligation de respect d'un ratio financier établi sur la base des comptes consolidés du groupe Compagnie des Alpes.

Le ratio à respecter est le suivant :

	Covenant	Ratio au 30/09/2019
Dettes nettes consolidées/EBO consolidé	< 3,50	2,33

Au 30 septembre 2019, ce ratio est respecté.

3.10 DETTES D'EXPLOITATION

La composition des dettes d'exploitation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018
Dettes fournisseurs	6 498	5 956
Dettes envers le personnel et les organismes sociaux	7 390	8 384
Dettes fiscales (TVA, impôts et taxes)	526	1 069
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	4 214	8 054
Dettes d'impôts sur les sociétés	212	
Autres dettes	3 880	
TOTAL	22 720	23 463

Note 4 Notes afférentes au compte de résultat

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 31 M€. Il comprend principalement les prestations réalisées par la Société pour le compte des filiales (prestations opérationnelles et prestations de holding) ainsi que la mise à disposition ponctuelle de personnel auprès de ses filiales.

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation nettes des reprises de provision et autres produits s'élèvent à 41,6 M€ et progressent de 1,9 M€ par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement d'une progression des services extérieurs (en lien avec les coûts informatiques et digitaux) et des frais de personnel (versement d'une prime exceptionnelle d'activité aux salariés du Groupe pour un montant de 2,4 M€, intégralement supportée par la maison mère – « prime Macron »).

4.3 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018
Dividendes	47 001	43 767
Revenus des créances financières	54	75
SOUS-TOTAL DIVIDENDES ET REVENUS DE CRÉANCES	47 055	43 842
Charges d'intérêts des emprunts et cash pooling	- 2 700	- 2 558
Charges d'intérêts (emprunt obligataire)	- 3 556	- 4 102
SOUS-TOTAL COÛT DU FINANCEMENT	- 6 256	- 6 660
Reprise de provisions financières	0	294
Dépréciations des immobilisations financières	- 20 800	- 4 214
SOUS-TOTAL PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (NETTES)	- 20 800	- 3 920
Abandon de créances		- 2 000
Autres	- 102	- 2
RÉSULTAT FINANCIER	19 897	31 260

Les dividendes s'élèvent à 47 M€ contre 43,8 M€ en 2018.

4.4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à - 97 K€ en l'absence d'élément significatif de nature exceptionnelle. En 2018 il s'élevait à - 16,4 M€ et comprenait principalement :

- une plus-value nette de cession des sociétés Grévin Prague et Grévin Séoul pour un montant de 1,7 M€ ;
- une moins-value de cession des créances sur ces mêmes sociétés pour - 18,3 M€

4.5 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019, la Compagnie des Alpes est restée à la tête d'un groupe d'intégration fiscale. Le périmètre des sociétés filiales intégrées est le suivant :

- Grévin & Cie ;
- Musée Grévin ;
- France Miniature ;
- CDA-Domains Skiabls ;
- Méribel Privé (ex-Compagnie Immobilière des 2 Savoie) ;
- CDA Financement ;
- Méribel Alpina ;
- SCV Domaine Skiabls (Serre Chevalier) ;
- CDA Productions ;

- Avenir Land (Walibi Rhône-Alpes) ;
- Société d'Aménagement de la station de La Plagne (SAP) ;
- Arcs Domaine Skiabls (ADS) ;
- CDA Management ;
- INGELO ;
- Deux Alpes Loisirs ;
- SC2A SARL ;
- CDA DL ;
- Val-d'Isère Téléphériques ;
- Valbus ;
- CDA Brands ;
- Serre Chevalier Bail ;
- Val-d'Isère Immo.

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constate l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée et la Société mère enregistre l'impôt global du groupe fiscal.

Le groupe fiscal dégage un bénéfice imposable d'ensemble de 55,7 M€. L'impôt sur les sociétés du groupe fiscal représente 18,2 M€.

Compte tenu des impôts collectés auprès des filiales fiscalement intégrées (23,6 M€), le produit comptable dégage par l'intégration fiscale s'élève à 5,4 M€.

Note 5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés prennent en compte :

- une garantie de passif accordée à Looping Deutschland GmbH lors de la vente de la société Fort Fun pour un montant de 1 M€ jusqu'en 2026 ;
- deux garanties de passif données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation pour un montant total de 10,1 M€, une d'un montant de 9,1 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041 et une d'un montant de 1 M€ relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024.

Les engagements reçus sont les suivants :

- lors de l'acquisition de Travefactory (en janvier 2019), les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de la Compagnie des Alpes (à hauteur de 1,55 M€) pour les préjudices qui pourraient intervenir postérieurement à la transaction. Ces garanties demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration des délais légaux et réglementaires correspondants ;
- dans le cadre du rachat de Travefactory, les parties se sont accordées mutuellement des options de vente et d'achat pour le solde des titres de la société Travefactory pour un montant maximum total de 5,3 M€, sur une durée de 4 ans.

Note 6 Événements postérieurs à la date de clôture

Néant.

Note 7 Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 ANS

Nature des indications (montants en euros)	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017	30/09/2018	30/09/2019
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	185 030 527	185 362 679	185 703 368	186 090 974	186 424 689
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	24 274 151	24 317 726	24 362 421	24 413 271	24 457 051
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires	29 565 808	27 007 717	27 573 778	28 880 325	31 017 444
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 11 040 791	10 527 492	- 5 547 818	5 720 490	32 165 937
c) Impôts sur les bénéfices	7 444 803	7 284 000	6 391 332	12 888 109	5 433 218
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 763 210	13 379 298	- 2 319 064	16 961 031	14 591 888
e) Résultats distribués	9 697 908	9 718 410	12 173 487	15 850 693	ND
Résultat par action					
a) Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,15	0,73	0,03	0,76	1,54
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,53	0,55	- 0,10	0,69	0,60
c) Dividende attribué à chaque action	0,40	0,40	0,50	0,65	ND
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	125	109	122	118	129
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	14 300 916	13 871 806	13 451 976	14 869 362	12 500 745
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	7 124 136	5 735 114	7 024 197	7 706 118	8 163 146